Décision Municipale n° 031/2026

Nomenclature : 1.1 – Marchés publics

Objet : Fourniture et pose d'un groupe électrogène à la médiathèque et antenne de musique CRR « Alexandre Jardin » située 5 bis, boulevard du 8 mai 1945
Acceptation d'un sous-traitant et agrément des conditions de paiement
Entreprise titulaire : « Electricité Industrielle JP Fauché »
Entreprise sous-traitante : « Maison Guerreiro »
Travaux : Réalisation d'un plancher en béton à une hauteur utile de 80 cm du sol, comprenant les fondations, la maçonnerie, les chainages et le plancher, la remise en état des espaces verts à la fin de la prestation et le grutage du groupe électrogène sur le plancher.

Le Maire de la Commune de SALEILLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026, reçue à la Préfecture des Pyrénées-Orientales le 13/04/2026, par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve, à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'offre commerciale n° 0552891/00 du 03/02/2026 proposée par l'entreprise « Electricité Industrielle JP Fauché », Agence de Perpignan, sise 105 rue des Frères Voisins-66000-Perpignan, pour la fourniture et la pose d'un groupe électrogène à la médiathèque et antenne de musique CRR « Alexandre Jardin » située 5 bis, boulevard du 8 mai 1945 ;
Vu la notification du 13 avril 2026 de l'accord de l'offre précitée par bon de commande n° 102, accepté et signé par Monsieur le Maire ;
Vu l'acte de sous-traitance du 8 juin 2026 par lequel l'entreprise titulaire déclare l'entreprise « Maison Guerreiro » sise 18, boulevard de la Salanque-66420-Le Barcarès, en tant que sous-traitante pour procéder à la réalisation d'un plancher en béton à une hauteur utile de 80 cm du sol, comprenant les fondations, la maçonnerie, les chainages et le plancher, la remise en état des espaces verts à la fin de la prestation et le grutage du groupe électrogène sur le plancher ;

DECIDE

Article 1 : **D'accepter** l'entreprise « Maison Guerreiro » comme sous-traitante de l'entreprise « Electricité Industrielle JP Fauché » pour procéder à la réalisation d'un plancher en béton à une hauteur utile de 80 cm du sol, comprenant les fondations, la maçonnerie, les chainages et le plancher, la remise en état des espaces verts à la fin de la prestation et le grutage du groupe électrogène sur le plancher à la médiathèque et antenne de musique CRR « Alexandre Jardin » située 5 bis, boulevard du 8 mai 1945.

Article 2 : **D'agréer** le paiement direct à l'entreprise « Maison Guerreiro » pour un montant de 10 000 € H.T (auto-liquidation de la TVA).

Article 3 : **D'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget communal de l'exercice 2026 et suivants de la commune.

La présente décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Fait à Saleilles, le 22 octobre 2026

Le Maire,
Jordi DELCLOS

Publication le 26 OCT. 2026

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20261022-dec-031-2026-AU
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

MAIRIE DE SALEILLES 66280